ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ AFTERWORK SIA

3 JUILLET 2025

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Office cantonal du logement (SBAT)

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Présentation

- Contexte et cadre légal
- Normes architecturales
  - Permis de construire
  - Projet en collaboration avec le Service d’aménagement du territoire, l’office cantonal du logement et le service de la santé publique et le service d’accompagnement et d’hébergement de l’adulte

Missions du SAHA

- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap
- Garantir un dispositif de prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, en situation de dépendance ou de grande précarité sociale, au niveau de la qualité et de la réponse aux besoins
- Planifier, financer et surveiller les institutions sociales pour adultes, ainsi que de certains organismes de soutien
- Orienter les personnes dans le dispositif
- Coordonner les Commissions consultatives notamment la Commission pour l'inclusion et l'accompagnement et la Commission des plaintes (incluant des auto-représentant-e-s)

Cadre légal

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) - 2014

Constitution (2000)	• Constitution fédérale du 18 avril 1999 : art. 8 al. 2 et 4
Loi fédérale (2004)	• Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, RS 151.3)
Loi cantonale (2022)	• Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA ; RSN 820.22)

Contexte : LIncA

Objectifs

- Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société inclusive

Objectif transversal

Et:

- Intégrer la vision portée par la CDPH au sein du dispositif de prestations
- Consolider le partenariat avec les institutions et les associations
- Coordonner les prestations autour des projets individuels
- Permettre de sortir de la dualité (stationnaire-ambulatoire)

Objectifs sectoriels

Contexte : inclusion – ça concerne qui ?

- **7’215’075** personnes de 15 ans et plus
- **25%** personnes limitées dans les activités de la vie quotidienne (AVQ)
- **3%** personnes avec une rente AI
- **0,65%** personnes majeures hébergées en institution sociale

Normes architecturales

- Normes SIA 500
- Règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.)

  «Art. 23 Les mesures prévues aux articles 13 à 22 sont réalisées conformément à la norme SIA 500 éditée par la société suisse des ingénieurs et des architectes.»

  - De l'obligation à la pratique...
  - Des plans à la construction finalisée…
- Qu'est-ce qui peut assurer une véritable accessibilité universelle ?
- Bonnes pratiques : architecturesansobstacles.ch/
- Exemplarité de l'État …

DECS-NE 001

Projet « Vitamine »

Préconisations en accessibilité universelle de la zone d'accueil du nouveau bâtiment administratif à Neuchâtel et checklist

19/10/2022

Visite avec des auto-représentant-e-s

- 12 mai 2025
- Améliorer l’accessibilité des prestations de l’État et de l’environnement de travail
- Représentativité des types de handicaps
- 3 espaces visités
- Difficultés rencontrées :
  - Accès au bâtiment
  - Circulation dans les espaces (portes)
  - Guichets (ligne de guidage, desk)

Normes architecturales
en vue d'un permis de construire

- Dans le cadre du traitement des permis de construire
- Avant le dépôt d'une demande
- A des fins de sensibilisation

Projet du SAT en collaboration avec l'OCL, le SCSP et le SAHA

- Visite de chantier et de conformité

Appartements avec encadrement labélisés AE

- SIA500
- SLG104
- Habitat pour personnes âgées (directives Felix Bohn)
- Voir+ (signalétique et contraste)

- Label LEA

www.ne.ch\ae

Logements d’utilité publique LUP

- **Système d’évaluation des logements SEL**
  - Il s’agit de la norme SIA avec recommandation (ex : ascenseur 2m de profond) + extérieur
  - Si LUP-AE : label LEA obligatoire pour obtenir des aides à la pierre au niveau fédéral

Questions ?